

1 PROCESSUS DE GOUVERNE

1.9 Mandat de l'élève conseiller au CED

Le rôle premier de l'élève conseiller est de représenter l'ensemble des élèves des écoles du District scolaire francophone Nord-Est. Sa participation à la table du Conseil permet aux membres du Conseil d'éducation d'entendre la voix de nos jeunes (ses pairs) et vient appuyer le Conseil dans sa gouverne et l'atteinte de ses finalités.

1.9.1 Étant donné l'importance que revêt le rôle de l'élève conseiller, **les critères de sélection** pour sa nomination au sein du Conseil sont les suivants :

- a) être un élève d'une des écoles secondaires du District scolaire francophone Nord-Est;
- b) d'avoir au moins atteint l'âge de 16 ans pendant l'année de son mandat au sein du Conseil d'éducation;
- c) avoir un grand sens du leadership;
- d) faire preuve d'un esprit critique et avoir une habileté à communiquer;
- e) être engagé et avoir un intérêt marqué pour l'éducation.

1.9.2 **Mandat et processus de sélection**

- a) le mandat de l'élève conseiller sera pour une durée de deux ans renouvelable;
- b) après consultation du Conseil d'éducation, un processus de sélection en collaboration avec la Fédération des Jeunes francophones du Nouveau-Brunswick (FJFNB) sera déclenché si nécessaire;
- c) le poste d'élève conseiller et le rôle qui leur est assigné seront promus;
- d) un mécanisme démocratique axé sur une représentation égale pour nos 7 écoles secondaires sera mis en place en collaboration avec la FJFNB.

1.9.3 **Le rôle de l'élève conseiller** à la table du Conseil est de :

- a) représenter l'ensemble des élèves des écoles du District scolaire francophone Nord-Est;
- b) participer aux réunions du Conseil d'éducation;
- c) assurer un lien entre les élèves de nos écoles et le district scolaire;
- d) jouer un rôle de consultant auprès des élèves sur les finalités du Conseil d'éducation;
- e) présider les réunions du Conseil jeunesse du Conseil d'éducation (CJCED) dans le respect des règles de fonctionnement de ce dernier (Annexe A) établies afin d'assurer le processus de consultation auprès des élèves des écoles secondaires;
- f) présenter au Conseil les résultats recueillis des consultations auprès de nos élèves.